

ADMISSION EN SECTION INTERNATIONALE DE LANGUE ESPAGNOLE

Le site d'Etudes Ibériques est un réseau d'établissements français d'enseignement public : 25 écoles primaires, 6 collèges et 2 lycées.

La Section Internationale de Langue Espagnole scolarise des élèves du CE1 aux baccalauréats français L, ES et S à option internationale (OIB). En vertu d'accords bilatéraux, des enseignants espagnols ont en charge l'enseignement de littérature et d'histoire géographie en langue espagnole, en harmonie avec leurs homologues français.

Les admissions sont prononcées par les chefs d'établissement concernés après étude du dossier (date limite de dépôt **pour la section internationale du Lycée Amiral Ronarc'h : 03 avril 2013** ; des tests écrits et oraux sont programmés **les 10 et 11 avril 2013**).

Internat possible au lycée Dupuy de Lôme (situé à proximité de Ronarc'h).

Possibilité d'envisager une solution en famille d'accueil pour les élèves les plus éloignés.

Conditions générales d'admission :

- 1- L'admission est fonction du nombre de places disponibles. Elle n'est prononcée que pour un cycle (école, collège, lycée).
- 2- L'aptitude à suivre un enseignement bilingue particulièrement exigeant est appréciée soit au vu du dossier scolaire, soit au moyen d'un test dans certaines matières.
- 3- Les élèves ne possédant pas la langue française peuvent être admis en cours de Français Langue Etrangère (FLE).

Conditions particulières d'admission :

Les classes de second cycle du Lycée Amiral Ronarc'h de Brest constituent le cycle terminal de la Section Internationale. L'admission en classe de seconde dépend de la capacité de l'élève à pouvoir suivre jusqu'au baccalauréat (Option Internationale du Baccalauréat) un double enseignement linguistique et culturel.

Formalités d'Inscription :

Les inscriptions sont en principe prononcées pour le début de l'année scolaire (début septembre). Une entrée en cours d'année est toutefois possible dans certains cas exceptionnels.

Les familles prennent contact, si possible par lettre explicative avec l'administration de l'établissement demandé qui leur fait parvenir les informations et les documents nécessaires. Un dossier de demande d'inscription, téléchargeable sur le site du lycée devra être complété et retourné au lycée avec les pièces ci-dessous.

Pièces à joindre :

- Bulletins scolaires des deux dernières années.
- Une appréciation du chef d'établissement et de l'enseignant d'Espagnol.
- Photocopie du livret de famille.
- Une lettre de demande d'inscription motivée à laquelle vous pourrez joindre tout document censé établir le niveau de langue de l'enfant.